

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 13 juillet 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **13 juillet 2026 à 19 h.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Théroux, maire
Mme Nathalie Gamelin, conseillère
Mme Catherine Bussièrès, conseillère
M. Daniel Labbé, conseiller
M. Dominic Gamelin, conseiller
M. Yves Plante, conseiller

EST ABSENT :

M. Jean Duhaime, conseiller

Mme Guylaine Dancause, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Pascal Théroux, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et débute la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Théroux, la séance est déclarée régulièrement constituée à 19 h.

26-07-177

3. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire et les conseillers ayant reçu chacun une copie de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès
Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-07-178

4. Adoption, sans lecture, du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juin 2026.

La greffière-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du Conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juin 2026, tel que présenté par la greffière-trésorière.

AVIS

5. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement numéro 04-2026 concernant l'exercice de droit de préemption de la Municipalité de Saint-François du Lac.

Le conseiller Yves Plante, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, le règlement numéro 04-2026 concernant l'exercice de droit de préemption de la Municipalité de Saint-François du Lac sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sur support numérique a été remise aux membres du Conseil. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

26-07-179

6. LMT Experts – Octroi du contrat pour l'étude géotechnique de l'évaluation environnementale Phase I et de la caractérisation environnementale des sols Phase II pour le poste de pompage principal.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac désirait recevoir des propositions pour l'évaluation environnementale Phase I et de la caractérisation environnementale des sols Phase II pour le poste de pompage principal ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des propositions, le 26 juin 2026, la Municipalité avait reçue 5 propositions avant la date et l'heure limite;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT QUE les résultats des propositions se détaillent comme suit:

	Montant excluant les taxes
LMT Experts	21 540.00 \$
LCL Environnement	25 563.00 \$
Groupe Géos	27 550.00 \$
Artelia	28 081.00 \$
Englobe	34 622.00 \$

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’OCTROYER le contrat à la firme LMT Experts.

26-07-180 **7. Groupe Géos – Octroi du contrat pour l’étude écologique pour le poste de pompage principal.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac désirait recevoir des propositions pour l’étude écologique du poste de pompage principal ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des propositions, le 23 juin 2026, la Municipalité avait reçue 2 propositions avant la date et l’heure limite;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des propositions se détaillent comme suit:

	Montant excluant les taxes
Groupe Géos	5 670.00 \$
Englobe	7 000.00 \$

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’OCTROYER le contrat à la firme Groupe Géos.

26-07-181 **8. Bélanger Sauvé, Avocats – Paiement de la facture pour 1 dossier.**

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé offre ses services professionnels en matière municipale ;

CONSIDÉRANT que des services juridiques ont été rendus pour le dossier 3366 / 33 pour un montant total de 615.70 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin
Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-412 « Services juridiques avocats »
les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-07-182

9. **Stantec Experts-Conseils Ltée – Paiement de la facture pour le remplacement du poste de pompage principal pour la période terminée le 12 juin 2026. (Subvention TECQ 2024-2028 : Programme detransfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec).**

CONSIDÉRANT que la facture représente les travaux complétés au 12 juin 2026;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 16 815.09 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-03-411 « Poste principal – TECQ 24-28 » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-07-183

10. **École de danse Long Live Cowboy – Paiement de la facture pour l'animation d'une heure de danse country pour les Grands Événements de SFDL en scène.**

CONSIDÉRANT que pour la soirée du 03 juillet, il a été convenu d'offrir
l'animation d'une heure de danse country ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 150.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-999 « Grand événement - Scène »
les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-07-184

11. **Groupe 132 – Paiement de 5 factures pour divers travaux d'asphaltage.**

CONSIDÉRANT que Pavage 132 a procédé à divers travaux de pavage manuel et
d'une réparation de ponceau sur le territoire de la Municipalité ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la facture totalise 107 155.98 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-620 « Asphalte et pierres » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-07-185

12. Ronald Rivet – Entériner la dépense pour la balance de la location d'un taureau mécanique dans le cadre du Grand Événement SFDL en scène.

CONSIDÉRANT que pour la soirée du 03 juillet, il a été convenu de louer un taureau mécanique ;

CONSIDÉRANT que la balance à payer pour ce spectacle est de 1 282.11 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-999 « Grand événement - Scène » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-07-186

13. Sani-Fontaines – Paiement de la facture pour l'achat d'une fontaine d'eau extérieure à 2 niveaux avec prise d'eau verrouillable.

CONSIDÉRANT que l'achat d'une fontaine extérieure a été prévue pour le Quai du Gouvernement ;

CONSIDÉRANT que la facture pour l'achat de la fontaine totalise 9 732.63 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-726 «2équipements » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-07-187

14. Voiturettes M. Bouchard et filles – Paiement de la location de 2 voiturettes électriques pour les Grands Événements de SFDL en scène.

CONSIDÉRANT que pour la soirée du 03 juillet, il a été convenu de faire la location de 2 voiturettes électriques ;

CONSIDÉRANT que le montant à payer pour cette location est de 1 106.18 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-999 « Grand événement - Scène » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-07-188

15. Horizon Agence Marketing – Paiement de la seconde partie pour le forfait de 8 publications pour les Grands Événements de SFDL en scène.

CONSIDÉRANT que pour la soirée du 03 juillet, il a été convenu d'avoir un forfait de 8 publications afin de promouvoir l'événement ;

CONSIDÉRANT que la balance de la facture à payer totalise 1 178.49 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-999 « Grand événement - Scène » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-07-189

16. Philippe Tremblay Musicien/Chanteur – Paiement de la facture pour la prestation de 90 minutes pour les Grands Événements de SFDL en scène.

CONSIDÉRANT que pour la soirée du 03 juillet, il a été convenu d'engager Philippe Tremblay;

CONSIDÉRANT que la balance à payer pour ce spectacle représentant 50% de la facture est de 2 586.94 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-999 « Grand événement - Scène »
les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-07-190

**17. MRC Nicolet-Yamaska - Frais de déplacement pour le service
d'inspection pour la période d'octobre à décembre 2025.**

CONSIDÉRANT que suite à l'entente avec la MRC Nicolet-Yamaska, la
Municipalité s'engage à payer les frais de déplacement pour le service d'inspection
municipale fait au nom et pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que les frais de déplacement pour l'inspection municipale la
période d'octobre à décembre 2025 totalise 282.62 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-610-00-310 « Déplacements urbanisme » les
crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-07-191

**18. ADMQ – Inscription au Colloque de Zone 2026 pour Guylaine
Dancause.**

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec invite les
directrices générales pour le colloque annuel de la zone 07 du Centre-du-Québec
qui se tiendra le 30 septembre 2026 à Drummondville ;

CONSIDÉRANT que des sujets d'intérêts municipaux seront traités en ateliers par
des professionnels expérimentés;

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable au développement professionnel de
ses officiers municipaux en vue de leur permettre d'améliorer leur qualité de travail;

CONSIDÉRANT que les frais pour cette inscription est de 143.72 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE Guylaine Dancause soit autorisée à participer à ce colloque;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;
D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-454 « Formation personnelle
ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-07-192

19. Desjardins – Résolution afin de faire la demande du retrait d'Hélène Latraverse comme administrateur principal.

CONSIDÉRANT que Mme Hélène Latraverse a pris sa retraite ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RETIRER le nom de Mme Hélène Latraverse à titre d'administrateur principal.

26-07-193

20. Desjardins – Résolution afin de retirer le nom d'Hélène Latraverse comme signataire du compte.

CONSIDÉRANT que Mme Hélène Latraverse a pris sa retraite ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RETIRER le nom de Mme Hélène Latraverse à titre de signataire du compte.

26-07-194

21. Revenu Québec – Résolution afin d'autoriser Sylvie Traversy à avoir un accès complet à Revenu Québec et également à retirer Hélène Latraverse de tout accès à Revenu Québec.

CONSIDÉRANT que Sylvie Traversy, technicienne comptable doit avoir un accès complet à Revenu Québec pour effectuer les démarches suivantes :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR — Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon Dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon Dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE l'autorisation de procéder est ainsi donnée à Sylvie Traversy technicienne comptable.

DE RETIRER l'accès à Mme Hélène Latraverse qui a pris sa retraite.

26-07-195

22. Revenu Québec – Modification du représentant autorisé pour l'accès aux services de gestion des procurations, des autorisations et des comptes utilisateurs de Mon Dossier pour les Entreprises.

CONSIDÉRANT QU'une résolution du conseil est nécessaire afin de permettre aux représentants de continuer d'accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon Dossier pour les entreprises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE Sylvie Traversy, technicienne comptable soit autorisée à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon Dossier pour les entreprises;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon Dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

QUE le conseil municipal accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon Dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

DE RETIRER l'accès à Mme Hélène Latraverse qui a pris sa retraite.

26-07-196

23. PNHA 2026 (Programme nouveaux horizons pour les Aînés) – Autorisation donnée à Josée Bussièrès de faire une demande de subvention.

CONSIDÉRANT qu'Emploi et Développement Social Canada a lancé un appel de propositions pour 2026-2027 dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT que le volet de projets communautaires offre jusqu'à 50 000 \$ de financement par demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT que le projet est pour les Aînés ;

CONSIDÉRANT que le demande est faite en étroite collaboration avec madame Christiane Lascelle, présidente de l'Âge d'Or et sera intitulé : « *Adaptation du milieu pour faciliter les divers événements du club de l'Âge d'Or* » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Catherine Bussièrès

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER madame Guylaine Dancause, directrice générale ou madame Josée Bussièrès, conseillère en développement de la communauté à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme PNHA 2026-2027 et à signer tout document connexe à cette demande.

26-07-197

24. Demande de dérogation mineure numéro DM-2026-003 pour le 96 rang de l'Île-Saint-Jean.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure est faite en regard de deux emplacements connus et désignés comme étant les lots 5 288 335 et 5 289 598 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est présentée le 96, rang de l'Île-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est la suivante :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

- Morcellement d'un lot pour créer un ensemble de lots (1 à 6) assurant ainsi le bon voisinage et la poursuite des activités agricoles.
- Dérogation mineure sur les lots 1, 2 4, et 5; création des lots 3 et 6.

Le tout permettant de créer le lot 3 qui permettra de régulariser un empiètement existant dans la ligne Ouest le séparant du lot 5 289 719 qui est sur une descente vers la rivière Saint-François. Elle est essentielle aux activités agricoles de son propriétaire sur l'île-Saint-Joseph située juste en face.

Le tout permettant de créer les lots projetés 4 et 5 qui seraient associés respectivement aux lots projetés 2 et 1 de l'autre côté du chemin.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'accorder la demande de dérogation mineure telle que présentée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

26-07-198

25. Demande de dérogation mineure numéro DM-2026-004 pour le 112-114 route 143.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 6 437 946 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est présentée pour le 112-114 route 143 ;

CONSIDÉRANT que suite à une demande de régularisation administrative de la situation de la propriété en lien avec le lotissement et également aux installations septiques (celles-ci feront l'objet d'un permis et d'une mise à niveau éventuellement), le lot nouvellement créé 6 645 380 viendra régulariser la situation du lot original 6 437 946.

- Le lot créé sera de 764.9 m² et aura 17.66 mètres de façade.
- Le lot original sera régularisé 1917,2 m² et aura 25.47 mètres de façade.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'accorder la demande de dérogation mineure telle que présentée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

26-07-199

26. Facture de la Régie Incendie Pierreville Saint-François-du-Lac numéro 2026-03-14-36 datée du 30 juin 2026 au montant de 11 125.90\$ pour un sauvetage nautique.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une facture datée du 30 juin pour un sauvetage nautique effectué dans la « Baie-Saint-François » ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une copie du rapport d'intervention et que celui-ci n'indique que peu de détails ;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire avoir plus de précisions sur les sujets suivants ;

- Qui a fait l'appel exactement ?
- Quelle était la localisation exacte du sauvetage car l'identification « Baie-Saint-François » est beaucoup trop vague?
- Est-ce que le schéma de couverture de risque prévoit que Sorel-Tracy soit la ressource désignée ?
- De plus, dans le Journal les 2 Rives (Édition du 14 mars 2026), il est indiqué : « une personne inanimée a été retrouvée à l'intérieur d'un véhicule à moitié submergé dans la rivière Yamaska, dans le secteur du rang de la Pointe-du-Nord-Est, à Saint-François-du-Lac. »

CONSIDÉRANT toutes ces questions qui demeurent sans réponses, le Conseil est en droit d'avoir les précisions et éclaircissements demandés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE METTRE en attente le paiement de cette facture tant que le litige ne sera pas réglé d'autant plus que la Municipalité de SFDL n'est pas propriétaire d'aucun cours d'eau.

26-07-200

27. Vacances estivales – Rappel des dates de fermeture du bureau municipal.

CONSIDÉRANT que le bureau municipal est fermé durant les vacances estivales ;

CONSIDÉRANT que ces dates ont fait l'objet d'une résolution au mois de novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFICHER sur le panneau et le site internet de la Municipalité que celle-ci sera fermée su 19 juillet au 1^{er} août inclusivement.

28. Correspondances générales

29. Affaires nouvelles

30. Rapport des comités

26-07-201

31. Comptes à payer

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 juillet 2026		
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
9990	Accommodeur St-François (Essence camion - Juin)	1 670.98
9991	Clôture Expert (Rampes-Projet Scène de spectacle)	3 396.78
9992	Les Équipements Forcier Ltée (Conteneur, service et installation)	7 933.28
9993	Ferme F & Y inc. (Fauchage 1ère coupe)	3 529.73
9994	Ferme des Ormes (Achat fleurs, terreaux, plants de tomates)	866.91
9995	Ferti-Pelouse Inc (Traitement pelouse)	2 586.95
9996	Fond de l'information sur le territoire (Avis de mutation - juin)	84.00
9997	Le Code Ducharme inc. (Renouvellement code civil et code procédure civil)	77.70
9998	Gingras St-Onge Huissiers de justice (3 demandes de services professionnels)	405.17
9999	Centre Multi-Pièces JMF Inc (Pompe à déchets)	614.17
10000	Matériaux et Surplus Lefebvre inc (Fer usagé pour réparation d'un ponceau Rang Grande Terre)	569.13
10001	Frédérique Pelletier (Animation d'atelier créatif - Argile)	140.00
10002	PG Solutions (Formation comptable)	336.88
10003	Tessier Récréo-Parc (Mise en marche des jeux d'eau)	682.95
	TOTAL DES CHÈQUES	22 894.63
COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT DIRECT		
4876	ADN Communication (Alertes municipales juin)	135.85
4877-4878	Aquatech (Contrat de base juin - juillet)	6 581.16
4879	Atelier Mécanique J. Pelletier Enr. (Pneus neufs, montage et équilibrage)	303.91
4880	Auger Dubord Arpenteurs Géomètres (Hon. Prof. Au 549, rang du Haut-de-la-Rivière)	517.39

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4881	Bétonel (Aérosol jaune et blanc, marquage)	1 062.31
4882	Olivier Bourbeau (Allocation cellulaire - juillet)	60.00
4883	BPN Environnement 2011 Inc (Location toilettes chimiques - 15 mai au 15 juin)	562.23
4884-4888	Buropro Citation (Fournitures de bureau et copies)	1 034.40
4889	Josée Bussièrès (Allocation cellulaire juillet et déplacement AQLP Ste-Eulalie)	159.40
4890	La Capitale (Ass. collective - Juillet)	4 652.70
4891	Cloudli Communication (Téléphones des édifices juin)	423.49
4892-4893	Guyline Dancause (Frais cellulaire juin- juillet)	203.80
4894	Nadine Desmarais (Allocation cellulaire juillet)	30.00
4895-4901	Emco (Tuyauterie aqueduc, rehausse en caoutchouc, en acier, pièces pour boîtes de service, etc)	5 016.55
4902-4903	Entreprises Clément Forcier (Nettoyage des rues 01/06/26 et 08/06/26)	6 586.82
4904	Entreprise NPL (Remplacement de madriers Rg Haut de la Rivière, pont de la Rivière aux vaches)	4 994.97
4905	Location Équipements Raydan(Achat casque de sécurité, pièces et accessoires)	298.19
4906-4907	Étiquette PME (AXIN) (Impression du journal Le Francilois et coroplastes)	3 504.44
4908-4909	Eurofins Environex (Analyse eau usée et eau potable - juin)	1 084.22
4910	Les Gazons Tessier (Contrôle de la végétation-usine)	1 494.68
4911-4914	Gimatech électrique inc.(Divers travaux Poste de pompage, Bureau mun., Local 374, Centre Comm.)	5 680.38
4915-4922	Hydro-Québec (Électricité tous les édifices)	3 653.49
4923	Cynthia Jobin (Achats de livres pour la bibliothèque)	320.61
4924	Kubota Drummondville (Entretien régulier)	852.80
4925-4928	Logesco (Délégation pour comptabilité courriel Hélène, batterie caméra quai, VLC vidéo poste Josée)	310.36
4929	Amélie Ménard (Allocation cellulaire juillet)	30.00
4930	Métro Rouillard et Frère inc. (Eau, Gatorade, goûters pour réunion)	574.17
4931	MRC Nicolet-Yamaska (Frais vente pour taxes)	289.81
4932-4954	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	918.83
4955-4958	Pavage Groupe 132 inc. (Pavage rue Camiré, Notre-Dame, Leblanc, Rg St-Jean-Baptiste, St-Henri, Grande-Terre, Ste-Anne)	106 178.69
4959	Paysagement Précourt inc. (3e versement sur 6 - Tonte de pelouse 2026)	2 939.53

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4960	Jean Péloquin (Allocation cellulaire juillet)	30.00
4961	Quadient Canada ltd (Location compteur postal)	189.96
4962-4965	Régie d'incendie Pierreville (Interventions rue Lachapelle, rg Grande-Terre, rue Joyal, rte M-Victorin)	3 729.69
4966-4967	Régie I.A.E.P (Quote-part consommation d'eau juin-juillet)	37 197.68
4968-4970	R.G.M.R. Bas Saint-François (Quote-part juillet, vignettes)	19 304.39
4971-4972	Sanixel inc.(Produits entretien ménager)	882.88
4973	Telus (Cellulaire Denis Allard - juin)	91.87
4974	Pascal Théroux (Déplacement km juin)	145.44
4975	Sylvie Traversy (Allocation cellulaire juillet)	30.00
	TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	222 057.09
COMPTES DÉJÀ PAYÉS		
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
9962	MAT Productions (Fête du voisinage le 7 juin 2026)	1 200.00
9973	Comité des Loisirs (Remboursement des inscriptions camp de jour en avril)	25 097.67
9974	Croix-Rouge (Entente de services aux personnes sinistrées,Rés.26-06-151)	404.67
9975	Entretien Katom (Dalle béton banc sentier Rés.26-06-148, dalle béton air clim. Bureau mun. Rés.26-06-149)	2 305.25
9976	Jambette (Achat d'un banc berçant pour sentier illuminé Rés.26-06-150)	5 984.82
9977	Chèque annulé, il aimait mieux être payé par prélèvement	0.00
9978	RERCQ (Quote-part 2026, Rés.26-06-141)	6 484.58
9979	SPAD (Contrat de contrôle animalier, Rés.26-06-152)	5 649.70
9980	Fonds d'information sur le territoire (Avis de mutation mai 2026)	54.00
9981	Les Prés Verts M.B. Ltée (Entretien pelouse au terrain de soccer)	120.72
9982	Myriam Turenne (Atelier lors des journées découvertes - yoga chant)	229.95
9983	Philippe Tremblay (Musicien/Chanteur, balance 50% prestation du 3 juillet 2026)	2 586.94
9984	Steve Brouillard (Location chapiteau 40x40 pour le 3/07/26, installation et désinstallation)	900.00
9985	ICIMEDIAS (Annonce Offre d'emploi agent en communication et loisir)	781.83

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

9986	Société Canadienne des postes (Envoi postal Journal Le Francilois juin)	204.49
9987	Panache Nordik (Spectacle 5 musiciens le 3 juillet 2026)	2 000.00
9988	Roxanne Dubé-Paillé (Achats de biscuits et gâteaux)	420.00
PPA	Bélanger Sauvé Avocats (Services juridiques Dossier 3366/27, Rés.26-06-153)	2 702.01
PPA	Bélanger Sauvé Avocats (Formation aux élus 9 mai, Rés.26-06-154)	1 433.66
PPA	De l'Étincelle à la Flamme (Balance paiement 50% spectacle 3 juillet, Rés.26-06-144)	959.78
PPA	FQM Assurances (Renouvellement du 15/07/26 au 15/07/27, Rés.26-06-155)	55 225.94
PPA	Gimatech (Installation thermopompes, Projet Réno bureau, Rés.26-06-145)	5 870.21
PPA	Hébert Marsolais (Audit exercice terminé le 31 décembre 2025, Rés.26-06-143)	16 671.38
PPA	Groupe 132 Inc.(Travaux de pavage Rang Saint-Jean-Baptiste, Rés.26-06-142)	147 512.93
PPA	Stantec Experts-Conseils Ltée (Coordination, topographies, plans et devis 60%, Rés.26-06-156)	1 724.63
PPA	Techni-consultant Inc(Rencontre comité de sélection pour soumissions poste principal,Rés.26-06-157)	2 117.84
PPA	Hydro Québec (Éclairage Paroisse et Village)	818.32
PPA	Sogetel (Internet Ctre Comm, Usine, Bibliothèque, Église et Unité sanitaire)	574.54
PPA	Visa (Outillage, téléphone, fournitures diverses, licence iTCloud)	4 146.11
PPA	Catherine Bussièrès (Déplacement MRC Lac-à-l'Épaulé)	105.15
PPA	Gimatech (Installation d'interrupteurs usine d'eaux usées, installation et vérification au bureau municipal)	847.10
PPA	Logesco Informatique Inc (Divers travaux bureau mun., configurations et vérif. imprimantes Biblio)	252.85
PPA	Auger Dubord Arpenteurs géomètres (Service prof.au 549, Haut-de-la-Rivière)	1 379.70
PPA	RREMQ (Cotisation juin)	3 751.44
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Juin)	19 503.28
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Juin)	7 081.72
PPA	Ronald Rivet (Balance de paiement location d'un taureau mécanique 3/07/26)	1 282.11
PPA	Uline Canada Corporation (Borne de sécurité)	353.84
PPA	Purolator (Retour de panneaux lumineux défectueux chez Trafic Innovation)	124.40
PPA	Les Productions Francis Demers(Balance paiement Groupe Rodéo Drive 3 juillet Rés.26-06-146)	4 047.12
	TOTAL DES CHÈQUES	332 910.68

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-François-du-Lac**

	DÉBOURSÉS JUILLET 2026	
	Salaires Juin 2026	49 263.75
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	49 263.75

Il est proposé par la conseillère / le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par la conseillère / le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la Municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 juillet 2026 ;

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2026 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la Municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

27. Période de questions

28. Conclusion

26-07-200

29. Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès
Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil
DE LEVER la séance à 19h45.

Pascal Théroux
Maire

Guylaine Dancause
Greffière-trésorière